ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 mars 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de **SAINT GATIEN DES BOIS** (Département du Calvados)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Sous réserve de la production d'une délibération sollicitant le concours de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AP n°55, 56, 42 et 44 sises 17 et 37 rue des Brioleurs pour une contenance totale de 136 m².
POS/PLU :	Zone UBa du PLU de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur (approuvé le 20/11/2014) : secteur où prédominent habitat collectif et équipements publics.
PROJET :	Acquisition d'une ancienne pharmacie et d'un ancien cabinet médical pour renforcer l'attractivité commerciale dans le cadre de la revitalisation du centre bourg.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	23 juin 2021 - Avis favorable.
PROPRIÉTAIRE :	Immeuble du 17 rue des Brioleurs : M BITKER SYLVIO LUC (parcelles AP 55 et AP 56) et immeuble du 37 rue des Brioleurs : Mme PATTYN PAOLA GENEVIEVE ELISABETH (parcelles AP 42 et AP 44).
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 10/02/2021
IMPUTATION :	**Compte n°924 639 - SAINT GATIEN DES BOIS « 17 et 37 rue des Brioleurs »** **Enveloppe projet : 471 000 €**

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT

ROUEN le 06/07/2021
Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

07 JUIL. 2021 Gilles Gal

Signé et certifié par yousign